

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés : Cécile LAPEYRE

Pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Financement des activités sportives à l'école sur l'année scolaire 2021-2022

Vu les articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2015-056 relative à la convention de partenariat avec le Département pour la pratique sportive scolaire ;

Considérant la démission du maire le 08/11/2022,

Considérant que les écoles du Dévoluy prévoient sur chaque année scolaire la réalisation de cycles sportifs ;

Considérant la convention de partenariat avec le Département des Hautes-Alpes définissant la grille de financement suivantes :

Natation : 8.90 € par élève

Ski : 9.90 € par élève

Escalade : 9.40€ par élève

Considérant, sur l'année scolaire 2021.2022, le nombre d'élèves ayant suivi les cycles d'apprentissage sportifs sur les 2 écoles d'Agnières et de St Etienne :

Ski de fond : 56 élèves

Ski de piste : 73 élèves

Escalade : 72 élèves

Natation : 55 élèves

Considérant l'état des dépenses réalisées par le RPI et la proposition de plan de financement suivante :

Activités	DEPENSES			RECETTES		
	Transport	Intervenants	Coût total	Commune	Coopérative scolaire et Amicale	Département
Ski de fond	2 578,1 €	1 440,0 €	4 018,1 €	3 463,7 €	0,0 €	554,4 €
Ski de piste	3 146,5 €	3 780,0 €	6 926,5 €	6 203,8 €	0,0 €	722,7 €
Escalade	2 184,0 €	2 335,0 €	4 519,0 €	1 507,2 €	2 335,0 €	676,8 €
Natation	2 840,7 €	917,0 €	3 757,7 €	2 351,2 €	917,0 €	489,5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour un montant de 2 443.40€ pour le financement des activités sportives sur l'année scolaire 2021/2022,
- **AUTORISE** Mme Alexandra BUTEL, 1^{ère} adjointe pour le Maire démissionnaire, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire
La 1^{ère} adjointe

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022
Publié le : 13-12-2022
Affiché le : 13-12-2022